

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

LE DELOS INVEST II SA personne morale liée à SOCIETE PAUL RICARD, Administrateur

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : PERNOD RICARD
LEI : 52990097YFPX9J0H5D87

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 23 juin 2021
LIEU DE LA TRANSACTION : de gré à gré
NATURE DE LA TRANSACTION : Dénouement de deux contrats financiers à terme
DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action
CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0000120693

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 0.0000 Euro
VOLUME : 0.0000

PRIX UNITAIRE : 0.0000 Euro
VOLUME : 0.0000

INFORMATIONS AGREGEES

PRIX : 0.0000 Euro
VOLUME : 0.0000

**TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION
D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES :** NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 28 juin 2021

COMMENTAIRES :

La société Le Delos Invest II est également liée à :

- Monsieur Alexandre RICARD, Président Directeur Général de Pernod Ricard,
- Monsieur César GIRON, Administrateur de Pernod Ricard.

Afin de financer l'acquisition auprès de deux contreparties distinctes d'un nombre total de 2.290.000 actions Pernod Ricard dont le règlement-livraison est intervenu le 1er décembre 2016, la société Le Delos Invest II avait mis en place le 28 novembre 2016 deux instruments financiers à terme ayant l'action Pernod Ricard comme sous-jacent (les "Transactions 2016"). Les Transactions 2016 ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (cf. D&I 2016DD457992 du 1er décembre 2016).

En garantie de ses obligations au titre de chaque Transaction 2016, Le Delos Invest II a consenti le 28 novembre 2016 au bénéfice chaque contrepartie, un nantissement de compte de titres financiers (les "Nantissements 2016").

Le Delos Invest II a décidé le 23 juin 2021 de dénouer par anticipation les Transactions 2016.

Le dénouement des Transactions 2016 ne prendra effet qu'à l'issue de la période de dénouement des couvertures des contreparties auxdites transactions et à hauteur de la couverture qui aura pu être dénouée pendant ladite période. Le montant du notionnel résilié fera l'objet d'une déclaration complémentaire auprès de l'AMF.

Ce dénouement se fera exclusivement en espèces sans livraison d'actions Pernod Ricard par Le Delos Invest II. La fraction non résiliée de chaque contrat sera poursuivie selon ses termes.

En cas de dénouement total des Transactions 2016, les Nantissements 2016 seront mainlevés.

Afin de financer le paiement du solde de résiliation des Transactions 2016, Le Delos Invest II a conclu le 23 juin 2021 avec chacune des contrepartie un instrument financier à terme ayant pour sous-jacent l'action Pernod Ricard, à dénouement soit physique soit monétaire, au choix de la société Le Delos Invest II (les « Transaction 2021 »). La conclusion de ces instruments financiers a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

Le montant notionnel de chaque Transaction 2021 sera déterminé à l'issue de la période de constitution des couvertures de chaque contrepartie. Ces montants feront l'objet d'une déclaration complémentaire auprès de l'AMF.

En garantie de ses obligations au titre des Transactions 2021, Le Delos Invest II a consenti le 23 juin 2021 au bénéfice de chaque contrepartie aux Transactions 2021, un nantissement de compte de titres financiers sur lesquels est inscrit respectivement initialement 1 action Pernod Ricard et une part de fond commun de placement (les « Nantissements 2021 »). Ces nantissements ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

Le nombre définitif d'actions Pernod Ricard inscrites sur chaque compte-titres nanti au titre Nantissement 2021 sera également connu à l'issue de la période de couverture mentionnée ci-dessus. Cette information fera également l'objet d'une déclaration complémentaire.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement de vos données personnelles en contactant l'AMF par courrier : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; par mail : acesdopers@amf-france.org. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."